



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 13 décembre 2011 n°175/D030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête expérimentale « Données de Caisse »

Type d'opportunité : enquête nouvelle

Périodicité : enquête mensuelle

Demandeur : Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS).

Au cours de sa réunion du 21 novembre 2011, la commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet d'enquête expérimentale « Données de Caisse ».

L'indice des prix à la consommation (IPC) français tel qu'il est établi est en conformité avec les recommandations et pratiques internationales et les règlements européens visant à l'harmonisation des indices des prix à la consommation des pays de l'Union européenne. L'IPC français est reconnu pour sa robustesse et sa qualité. Néanmoins, l'augmentation des demandes, qu'elles émanent d'Eurostat ou d'utilisateurs nationaux voire infranationaux d'une part et, d'autre part, la démultiplication des références des articles vendus aux consommateurs, ont conduit l'Insee à réfléchir à de nouveaux modes de relevé des prix et, en particulier, à l'exploitation des données de caisse telle que pratiquée dans trois pays européens (Pays-Bas, Suisse et Norvège).

Après une étude méthodologique préalable dont les premiers résultats sont concluants, l'Insee a décidé de poursuivre l'investigation en testant le projet d'exploitation des données de caisse sur des données réelles. L'enquête expérimentale vise donc à fournir les informations préalables nécessaires à toute décision d'une utilisation des données de caisse pour calculer l'IPC. Elle a notamment pour objectifs d'estimer les améliorations apportées par cette nouvelle source :

- sur le plan statistique, en termes de précision des indices produits, de traitement des effets qualité et de leur impact sur l'IPC,
- à la fiabilité de la collecte,
- à la documentation des produits,
- pour répondre à des demandes nouvelles sur les prix à la consommation (indices moyens, IPC régionalisés, etc...) ou suivre des domaines non couverts actuellement (produits éco-labellisés par exemple).

L'enquête produira uniquement des indices expérimentaux partiels sur le champ couvert par l'enquête. Ces indices ne seront pas intégrés dans l'indice officiel diffusé par l'Insee.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat général du Cnis : Timbre D030 - 18, Bd. A. Pinard 75675 PARIS Cedex 14 – Tél. : 01 41 17 52 62 – Fax : 01 41 17 55 41 – secretariat-general@cnis.fr – www.cnis.fr

L'enquête expérimentale s'étend du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015. Elle concerne les grandes et moyennes surfaces de la grande distribution alimentaire qui sont volontaires. Les supérettes et les chaînes de hard discount telles que définies selon les critères en vigueur actuellement pour la collecte de l'IPC par enquêteurs ne sont pas interrogées. Sont enquêtés les produits alimentaires et manufacturés de fabrication industrielle (et comportant un code-barres). Les produits à code-barres attribués sur place (produits frais en libre service ou produits conditionnés sur place) sont exclus de l'opération. Toutefois, l'enquête pourrait être étendue, en cours d'expérimentation, à l'ensemble des produits en vente dans les points de vente concernés. A ce stade, 7 enseignes pourraient participer à l'enquête expérimentale.

La collecte est exhaustive et automatique : toute enseigne participant à l'expérimentation fournit l'intégralité de ses données quotidiennes de ventes et de prix (par code-barre et point de vente) pour l'ensemble des produits vendus retenus et pour l'ensemble de ses points de vente situés en France métropolitaine hors Corse. L'Insee collecte les données par voie électronique sécurisée par l'intermédiaire d'un tiers de transmission sélectionné sur appel d'offre puis, en cours d'expérimentation, pourra tester une collecte directe auprès de certaines enseignes participant à l'enquête et ayant donné leur accord pour le test d'une transmission directe.

Le comité de pilotage réunit des représentants des unités de l'Insee concernées par le projet. Celui-ci a été présenté aux enquêteurs de l'Insee en juin et décembre 2010. Un groupe de travail, constitué dès la conception du projet, rassemble des représentants de l'Insee, des enseignes de la grande distribution qui sont volontaires et de la fédération des entreprises du commerce et de la distribution. Les organisations syndicales de l'Insee sont informées aux différentes étapes du projet.

Les résultats de l'enquête expérimentale seront présentés dans le cadre des commissions du Cnis, aux enseignes participant au groupe de travail et en interne à l'Insee. Ils seront de plus valorisés au travers de la rédaction d'articles méthodologiques et de contributions à des congrès de statistique aux niveaux national et international.

Le Président, après avoir entendu la commission et pris en compte les débats ayant eu lieu au sein de la commission « Démographie et questions sociales », émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour toute la durée de l'expérimentation.